



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### VILLE DE TAVERNY

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

*L'an deux mille quinze, le vingt six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Madame le Maire le 17 novembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI.*

Madame le Maire ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal :

**MEMBRES PRESENTS** : Mme PORTELLI – M. GLUZMAN – Mme CHAPELLE – M. KOWBASIUK – Mme PREVOT – M. GASSENBACH – Mme FAIDHERBE – M. DELAVALOIRE – Mme BOISSEAU – M. GERARD – Mme MICCOLI - M. CLEMENT - **ADJOINTS AU MAIRE**

Mme BOUCHON – M. LECLAIRE – M. SANTI – M. ROUVILLOIS – M. MASSI – M. LELOUP – Mme CARRE – M. LE LUDUEC – M. BERGER – Mme HAMOUCHI – Mme TAVARES DE FIGUEIREDO – Mme VILLOT – M. SANDRINI – Mme LAMAU – M. DEVOIZE – Mme GUIGNARD – M. TEMAL – Mme CAILLIE – M. SIMONNOT – M. DAGOIS

**FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE**

**MEMBRES REPRESENTES :**

**Procuration à**

Mme EL ATALLATI Karima  
Mme TUSSEVO Anne-Marie  
Mme JEU Marie-Christine

Mme PREVOT  
Mme BOUCHON Délia  
Mme CARRE Véronique

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Madame FAIDHERBE** qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance **à l'unanimité**.

Conformément aux articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire procède au compte-rendu des décisions synthétisé dans le tableau suivant :

Numéro + Date	Thème/ Structure/ Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2015/211 03/09/2015	Ressources Humaines	Signature de conventions relatives à la formation de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en direction de quatre agents de la collectivité	C.P.C.V. 1ère session : du 17/10 au 24/10/2015 2ème session : du 25/10 au 1 <sup>er</sup> /11/2015 Montant NET : 2 128 €

N°2015/212 04/09/2015	Ressources Humaines	Signature d'une convention pour la réalisation de certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) R389 catégorie 3 en direction de deux agents de la collectivité	Société E.F.R. Paris Nord le 15 et 16 octobre 2015 Montant NET : 1500 €
N°2015/213 04/09/2015	Ressources Humaines	Signature d'une convention pour la réalisation de certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) R386 1B en direction de deux agents de la collectivité.	Société E.F.R. Paris Nord le 17 et 18 septembre 2015 Montant NET : 600 €
N°2015/214 07/09/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Signature d'avenants d'ajustement contractuel au marché d'assurance n° 2014MP06 relatif aux prestations de couverture des dommages aux biens (lot 1) et des dommages causés à la flotte automobile municipale (lot 3)	Société SMACL à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 <b>Pour le lot 1,</b> Montant : majoration de 5% du montant de la prime annuelle, hors indexation <b>Pour le lot 3</b> Montant : majoration de 5% du montant de la prime annuelle, indexation incluse
N°2015/215 07/09/2015	Politique de la Ville	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle déambulatoire «Les Dromaludaires» le cadre de la «Fête des vendanges»	Association «Bluecap» Le 20 septembre 2015 Montant NET : 1000 €
N°2015/216 09/09/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Robert du 18/08/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 751,25 €
N°2015/217 09/09/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Bores du 01/09/2015 au 31/10/2015 Montant mensuel loyer : 561,37 €
N°2015/218 09/09/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Verastègue du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 557,89 €
N°2015/219 09/09/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «TAP FACTORY» au centre culturel de TAVERNY	Société Indigo Productions Le 4 décembre 2015 Montant HT : 15 000 € Montant TTC : 15 825 €
N°2015/220 10/09/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé «MANU KATCHE – Live in concert» au Centre Culturel de Taverny	Société ANTEPRIMA Productions le 20 novembre 2015 Montant HT : 14000 € Montant TTC : 14 770 €
N°2015/221 10/09/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « LA RASBAIA SÈME LA PAGAILLE» au centre Culturel de Taverny	Association LA R.A.VI le 1 <sup>er</sup> /12/2015 & le 2/12/2015 (2 représentations) Montant HT : 6 400 € Montant TTC : 6752 €
N°2015/222 10/09/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «LE BESTIAIRE ALLUMÉ» au centre Culturel de Taverny	Ass. Cie ARKETAL» le 9/02/2016 & le 10/02/2016 (2 représentations) Montant HT : 4600 € Montant TTC : 4853 €

N°2015/223 10/09/2015	Vie Associative	Convention relative à la mise à disposition de matériel sportif (80 tatamis) au profit de la commune de TAVERNY	Ass. Les arts martiaux de Courdimanche (95) à compter de la signature Durée d'un an Montant : gratuit
N°2015/224 11/09/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à la mission d'étude définissant un projet urbain global sur le quartier Centre-ville / Vaucelles / Les Coteaux de TAVERNY	Groupement solidaire composé des sociétés (Soul Architecture, ABDPA, Bérénice, Mutabilis Paysage & Paysage) à compter de sa notification Montant HT : 130 805,00 € Montant TTC : 156 966,00 €
N°2015/225 11/09/2015	Action culturelle Animations locales	Participation d'un Conférencier pour la visite-conférence de l'église Notre-Dame de Taverny dans le cadre des Journées du Patrimoine 2015	Mathieu LOURS conférencier de l'Education Nationale le 20 septembre 2015 Montant NET : 150 €
N°2015/226 14/09/2015	Vie Associative	Conventions de mise à disposition des salles, des installations sportives et des matériels au profit des associations tabernaciennes	Associations tabernaciennes à compter de la signature Durée d'une année renouvelables deux fois, par reconduction expresse, dans la limite de 3 années consécutives Montant : gratuit
N°2015/227 14/09/2015	Vie Associative	Convention de mise à disposition de locaux et moyens logistiques pour l'organisation du salon des arts à la salle des Fêtes de TAVERNY du 26 septembre 2015 au 11 octobre 2015	Ass.Union Artistique de Taverny du 18 septembre 2015 au 14 octobre 2015 Montant : gratuit
N°2015/228 16/09/2015	Vie Associative	Convention de mise à disposition de la salle «Cépage» du Centre Social Vincent Vigneron et de matériel au profit de la Direction de la Prévention de la Santé, bureau des assistantes maternelles du Val d'Oise.	Direction de la Prévention de la Santé, bureau des assistantes maternelles du Val d'Oise du 05 octobre 2015 au 04 avril 2016 inclus :: le 5/10 ; les 2 & 23/11 & le 7/12/ 2015 ; les 04 & 25/1/2016 ;le 8/02 ; le 7/03 & le 4/4/2016 Montant : gratuit
N°2015/229 16/09/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat relatif à la cession des droits de représentation du spectacle «PETITES HISTOIRES DE CIRQUE» au Centre Culturel de TAVERNY	Société La Cie Le Cirque dans les étoiles le 16 décembre 2016 (2) Montant HT : 6 595,8 € Montant TTC : 6958 €
N°2015/230 16/09/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat relatif à la cession des droits de représentation du spectacle «LE DINER DE CONS» au Centre Culturel de Taverny	Société Pacal Legros le 19 mars 2016 à 20h30 Montant HT :15 000€ Montant TTC : 15 825€
N°2015/231 16/09/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat relatif à la cession des droits de représentation du spectacle «L'Homme d'Habitude» au Centre Culturel de TAVERNY	Ass. La Tambouille le 15 avril 2016 Montant HT : 9300 € Montant TTC : 9811,50 €
N°2015/232 16/09/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à une mission de chiffrage pour la reconstruction à l'identique du dojo et annexes du gymnase Jules Ladoumègue de TAVERNY	Société Lusso & Laurent à compter de la signature Montant HT : 10800 € Montant TTC : 12960 €
N°2015/233 16/09/2015	Logement et Santé	Contrat de location de l'exposition intitulée «Unis contre le cancer» dans les locaux du gymnase Dacoury dans	Société Double Hélice du 1 <sup>er</sup> au 7 octobre 2015

		le cadre de la manifestation «Octobre Rose».	installée les 3 et 4 octobre 2015 Montant NET : 300 €
N°2015/234 21/09/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «THE RABEATS, Tribute to the Beatles» au Centre Culturel de TAVERNY	Société Ginger Le 25 septembre 2015 Montant TTC : 17407,50€
N°2015/235 21/09/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat relatif à la cession des droits de représentation du spectacle «LA TROUPE DU JAMEL COMEDY CLUB» au Centre Culturel de Taverny	la société Debjam le 29 septembre 2015 Montant HT : 9000€ Montant TTC : 9495,00€
N°2015/236 22/09/2015	Patrimoine et cadre de vie	Contrat relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé niveau 2 dans le cadre des travaux de réfection de couverture de l'école élémentaire La Plaine de TAVERNY	Société Socotec à compter de sa notification jusqu'à la réception des travaux Montant HT : 2880 € Montant TTC : 3456 €
N°2015/237 22/09/2015	Ressources Humaines	Convention relative à la réalisation d'une formation générale en externat du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), en direction de deux agents de la collectivité	Institut de formation, d'Animation et de Conseil (IFAC 95) Du 24 au 31 octobre 2015 Montant NET par agent : 380 € Montant total NET : 760 €
N°2015/238 22/09/2015	Ressources Humaines	Convention relative à la réalisation de formations pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en direction de trois agents de la collectivité	Institut de formation, d'Animation et de Conseil (IFAC77) Du 17 au 24 octobre 2015 Montant NET par agent : 530 € Montant total NET : 1590 €
N°2015/239 22/09/2015	Ressources Humaines	Convention relative à la formation au métier d'Agent de sécurité conducteur de chien d'intervention (A.S.C.C.I.) en direction de l'éducateur canin de la collectivité	Société Forcyno Du 12/10/2015 au 10/11/2015 Montant HT : 1 791,67 € Montant TTC : 2 150 € TTC
N°2015/240 22/09/2015	Développement économique	Convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la brocante de Taverny 2015	Ass. Croix Blanche du Val d'Oise » le 27 septembre 2015 Montant total NET : 960 €
N°2015/241 24/09/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à la fourniture de rideaux de scène pour le théâtre de la Médiathèque «Les Temps Modernes » de TAVERNY	Société Sud Scenic à compter de sa notification Montant HT : 5 897,92€ Montant TTC : 7 077,50€
N°2015/242 28/09/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à la refonte du site internet de la commune, de son hébergement et sa maintenance	Société Nodevo à compter de sa notification durée de 5 ans(volet hébergement et maintenance) Montant HT : 15340 €
N°2015/243 28/09/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à la mission de programmation pour le pôle de santé pluridisciplinaire pour la Commune de TAVERNY	le cabinet Moyens Techniques et Projets (MTP) à compter de sa notification Montant HT : 29 800€
N°2015/244	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2015/245 29/09/2015	Action culturelle Médiathèque	Contrat relatif à la cession du droit d'exploitation du spectacle «Le voyage de ReINETTE» à la médiathèque «Les temps modernes» de TAVERNY	Société Centre de création et de diffusion musicales Le 7 novembre 2015 Montant TTC : 650 €

N°2015/246 06/10/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat relatif à la cession des droits de représentation du spectacle d'ALEX LUTZ au Centre Culturel de Taverny	Société «JMD Production» le 22 janvier 2016 Montant HT : 13500 € Montant TTC : 14242,50 €
N°2015/247 06/10/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat relatif à la cession des droits de représentation du spectacle «INCONNU A CETTE ADRESSE» au Centre Culturel de Taverny	Société «JMD Production» le 12 février 2016 Montant HT : 16500 € Montant TTC : 17408,50 €
N°2015/248 12/10/2015	Action culturelle Conservatoire de Musique	Convention multilatérale relative à l'organisation d'activité d'orchestre par le Pôle ressource des musiciens amateurs du Parisis Nord pour la réalisation d'un stage au Conservatoire de musique Jacqueline Robin à Rayonnement Communal de Taverny et de concert : - un stage d'orchestre intitulé « Opus 95 » en direction des étudiants de 3 <sup>ème</sup> cycle et musiciens amateurs de niveau équivalent	le Département du Val d'Oise et les communes d'Eaubonne, Le Plessis Bouchard, Saint Leu La Forêt du 27 au 30 octobre 2015 Montant TTC : 700 €
N°2015/249	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2015/250 15/10/2015	Logement et Santé	Contrat d'engagement relatif à l'organisation de manifestations dans différents équipements de la commune de TAVERNY dans le cadre de l'édition 2015 du TELETHON	Ass. AFM-TELETHON Du 4/12/2015 au 6/12/2015 2015 Montant : gratuit
N°2015/251 19/10/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à l'acquisition d'illuminations de Noël au profit de la Commune de TAVERNY sous forme de deux lots : -Lot n°1 : Décorations pour les rues -Lot n°2 : Décors et illuminations du rond point Lucie Aubrac	Société Blachère illuminations à compter de sa notification Montant TTC : 52.483,54€
N°2015/252 20/10/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à l'acquisition de vêtements professionnels et spéciaux de sécurité ainsi que des accessoires au profit des agents de la Police municipale de TAVERNY	Société GK PRO UNIFORM le 20 octobre 2015 Montant TTC : 4112,74 €
N°2015/253 20/10/2015	Action culturelle Centre Culturel	Convention relative aux représentations des spectacles intitulés «Le Pays de Rien» et «Le Revizor» au centre Culturel de Taverny	Ass. FTVO <b>Spectacle le Pays de Rien</b> les 4/11/2015 & 5/11/2015 (2) <b>Spectacle «le Revizor»</b> le 26/11/2015 Montant TTC : 18289,75€ + montant Adhésion : 330€
N°2015/254 20/10/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle «JAMAIS, JAMAIS» au Centre Culturel de Taverny	Ass. la Cie Les Arpenteurs de l'invisible 3 représentations : les 30/3/2016 & 31/03/2016 (2) Montant TTC : 7700€
N°2015/255 20/10/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle «DANS L'ARENE» au Centre Culturel de Taverny	l'association «GARDE ROBE» le 14 novembre 2015 Montant NET : 1500 €
N°2015/256 21/10/2015	Action culturelle Conservatoire de Musique	Contrat pour la représentation d'un concert intitulé « Benjamin GODARD» dans le cadre du 120 <sup>ème</sup> anniversaire de la mort du compositeur	Mme Eliane REYES le 21 novembre 2015 Montant NET : 2000 €

N°2015/257 21/10/2015	Ressources Humaines	Convention pour la réalisation d'un bilan de compétences professionnelles et personnelles au profit d'un agent communal de la collectivité de TAVERNY	Centre de bilan VO – CIBC 95 8 demi-journées (soit un total de 24h) sur trois mois maximum, à compter de la signature Montant TTC : 1 600 €
N°2015/258 27/10/2015	Vie associative	Convention de mise à disposition de locaux et moyens logistiques dans le cadre de l'organisation des «20 ans de Mystikaction»	Ass MYSTIKACTION du 6/11/2015 au 16/11/2015 Montant : gratuit
N°2015/259 27/10/2015	Urbanisme	Convention d'occupation temporaire à titre précaire et révocable de la cour arrière du terrain communal, cadastré BX 661situé 2 place de la Gare à TAVERNY	S.A.R.L. INES NABAIS à compter du 30 octobre 2015, pour une durée de 4 MOIS Montant :1280 €
N°2015/260 29/10/2015	Action culturelle Médiathèque	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle «Ça va saigner» à la médiathèque «Les temps modernes» de TAVERNY	Ass. «A.P.M.A. MUSIQUE» le 18 décembre 2015 Montant TTC : 500 €
N°2015/261 30/10/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à la requalification de l'avenue des Châtaigniers du territoire communal de TAVERNY	Société ESSOR  à compter de sa notification Montant HT : 73 697,65€ Montant TTC : 808 437,18€
N°2015/262 30/10/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à la maintenance des ouvertures automatisées du patrimoine communal de TAVERNY	Société Thyssenkrupp le 30 octobre 2015 à compter de sa notification Montant HT : 735,99€ HT Montant TTC : 883,18€ TTC
N°2015/263 30/10/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché pour une étude du pôle gare et du stationnement en Centre-ville de Taverny	Société CODRA  à compter de sa notification Durée de 14 mois pour tranche ferme (hors délais de validation) Durée de 14 mois en cas d'affermissement (hors délais de validation) <b>Tranche ferme (4 phases)</b> Montant HT : 46425 € Montant TTC : 55 710 €  <b>Tranche conditionnelle</b> (assistance à la concertation publique) Montant HT : 3525 € Montant TTC : 4230€
2015/264 30/10/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché pour l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)	Société ACCESMETRIE le 30 octobre 2015 Durée de 6 mois à compter de la notification du marché Montant HT : 51 975 € Montant TTC : 62370 € Une avance de 5 % du montant initial du marché TTC consentie : 3 118,50 € à compter de la constitution de la garantie à première demande

N°2015/265 30/10/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché à bons de commande relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement et ouvrages annexes du territoire communal de TAVERNY	Société SAS SANET à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2015 renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de trois années consécutives. <b>Pour la 1ère année</b> Montant maximum HT: 45000 € <b>Pour les années suivantes :</b> Montant minimum annuel : 50 000 € Montant maximum annuel HT : 120000 €
N°2015/266 22/10/2015	Petite Enfance	Contrat relatif aux 2 représentations du spectacle «L'arbre de Nouky» au profit des jeunes enfants de la crèche familiale des Sarments au Foyer Résidence pour Personnes Agées de TAVERNY	Ass.La Cie Clair de Lune le 9 & 10 décembre 2015  Montant NET : 900 €
N°2015/267 03/11/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Déclaration d'infructuosité du lot n°2 relatif à la blanchisserie et réparation de vêtements et du lot n°3 relatif à la location/entretien de vêtements de travail	
N°2015/268 04/11/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché pour l'organisation des festivités de Noël pour la ville de Taverny composé de 11 lots dont les lots n°1 relatif au carrousel et lot n°8 relatif aux coiffures insolites sont déclarés infructueux	Sociétés Monica Médias (lot2), Gentes dames et chevaliers (lot3), Zizanie (lot4), Lauralia (5), Escape (lots 6 &10), La ferme de Tiligolo (7), Les marchés de Léon (9) et Acidu (11) à compter de la notification Montant total TTC : 19 574,54 €
N°2015/269 05/11/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à l'acquisition de casiers vestiaires au profit du personnel du service Restauration et Vie collective de la Collectivité	Société MBS à compter de sa notification Montant HT : 5 906€ HT
N°2015/270 05/11/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché pour la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire des 65 arbres situés quartier Fontaine des Pareux à Taverny	Société SILVAVENIR Montant HT : 254 € Montant TTC : 2 705 €
N°2015/271 05/11/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle « REVOLUTION » dans le cadre de la soirée « ECLATS D'HIP HOP » au Centre Culturel de Taverny	Ass. WANTED POSSE le 14 novembre 2015 Montant NET : 4500 €
N°2015/272 30/10/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché complémentaire relatif à la location et l'entretien des vêtements de travail de la ville de Taverny	Société INITIAL de la notification au 31/03/2016 Montant maximum du marché HT : 25 000€
N°2015/273 09/11/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à la location et au montage de chalets dans le cadre du marché de Noël 2015	Société COMPACT le 9 novembre 2015 <b>Tranche ferme (année 2015)</b> Montant annuel HT : 16 500 € Montant annuel TTC :19 800€ <b>Tranche conditionnelle</b>

			<b>(année 2016) en cas d'affermissement</b> Montant annuel HT : 16 500€ Montant annuel TTC : 19 800€
N°2015/274 13/11/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Déclaration sans suite du Marché public relatif à la pose et fourniture de cloture et portails au profit de la Commune de TAVERNY	

## **APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DÉFINITIFS DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 04 AVRIL 2015 ET 28 MAI 2015**

les comptes-rendus définitifs ont été approuvés à l'unanimité,

### **I – URBANISME**

#### **161-2015-UR01 – DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DEPARTEMENTALE RELATIVE A L'OBLIGATION DE RAVALEMENT DECENNAL DES FACADES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

##### **Article 1 :**

Le Conseil Municipal demande l'inscription de la Commune de TAVERNY sur la liste départementale des communes soumise au ravalement décennal.

##### **Article 2 :**

Madame Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée :

- à M. le Préfet du Val-d'Oise,
- à M. le Président de la communauté d'agglomération du Parisis.

#### **162-2015-UR02 – FERMETURE PARTIELLE DE L'EX-BASE AERIENNE 921 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DU VAL-D'OISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

##### **Article 1 :**

La modification du plan local de redynamisation du Val-d'Oise est approuvée.

##### **Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant correspondant, ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

#### **163-2015-UR03 – AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE DEPOSER LES AUTORISATIONS D'URBANISME NECESSAIRES AU PROJET D'OUVERTURE AU PUBLIC DU BOIS COMMUNAL DES ECOUARDES SITUE DANS LE PARC D'ACTIVITES DES ECOUARDES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

##### **Article 1 :**

Madame le Maire est autorisée à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à l'ouverture au public du Bois des Écouardes, situé dans la Z.A.C. du Parc d'Activités des Écouardes, et notamment à déposer un dossier de déclaration préalable en vue du réaménagement du Bois des Écouardes (nettoyage du bois, abattage d'arbres abîmés ou morts, création de 2 allées piétonnes traversantes, ....).

##### **Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et tout acte à intervenir nécessaire à ces demandes d'autorisations d'urbanisme.

### **II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **164-2015-DE01 – MARCHE DE TAVERNY : INDEMNISATION DES COMMERCANTS PAR RENONCEMENT A L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE PLACE POUR UNE DUREE D'UN MOIS SUITE AUX TRAVAUX DANS LE CENTRE-VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

##### **Article 1 :**

Il est accordé une remise gracieuse d'un mois de droits de place à l'ensemble des commerçants abonnés du marché de Taverny, sis rue de Paris.

##### **Article 2 :**

Il est précisé que cette franchise se fera au moyen du renoncement à l'encaissement des droits de place,



pour un montant global de **5 678,40 €€**.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document et tout acte relatifs à cette affaire.

**III – ENVIRONNEMENT**

**165-2015-ST01 – LANCEMENT DE L'AGENDA 21**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le lancement de la démarche Agenda 21 sur la commune de Taverny est approuvé.

**Article 2 :**

L'adhésion à l'association « Comité français pour l'environnement et le développement durable », dite Comité 21 est approuvée et le paiement de la cotisation au titre de l'année 2016, pour un montant de 1500€ TTC est autorisé.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tous les actes nécessaires au lancement de l'Agenda 21 notamment le bulletin d'adhésion au Comité 21.

**IV – CULTUREL**

**166-2015-CU01 – TELETHON 2015 : DON MANUEL DE LIVRES DE LA MEDIATHEQUE A L'ASSOCIATION « MLC » EN VUE DE LEUR VENTE AU PROFIT DE L'AFM TELETHON 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue**,

**Article 1er :**

Le déclassé et le don manuel de 181 livres retirés des fonds de la médiathèque au profit de la M.L.C., en vue de leur vente au poids, sont approuvés.

**Article 2 :**

Le produit de la vente sera versé à l'association AFM Téléthon dans le cadre de l'édition Téléthon 2015 du 4 au 6 décembre 2015.

Il est pris acte que le prix au poids est établi à 5 € le kilo pour la vente de ces ouvrages et que le produit de la vente des ouvrages destiné à être reversé par la MLC à l'association AFM Téléthon, est fixé à 500 € au maximum.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout acte et document juridique afférents à cette affaire.

**167-2015-CU02 – PARTICIPATION DU CONSERVATOIRE AU FESTIVAL EMUSIK EN ESPAGNE DU 5 AU 8 MAI 2016 IMPLIQUANT UNE ADHESION A LA FFEM ET L'ETABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1 :**

L'adhésion du conservatoire *Jacqueline Robin* à la FFEM, Fédération Française de l'Enseignement Musical, pour une cotisation annuelle de 300€ est approuvée.

**Article 2:**

La contribution individuelle des élèves pour la participation au festival EMUSIK est fixée à 150 €, comprenant le transport assuré par un car de la ville ainsi que l'hébergement sur place en pension complète.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout acte et document juridique afférents à cette affaire.

**168-2015-CU03 – ANIMATION DE NOEL : CONVENTION DE SPONSORING AVEC LES ENSEIGNES LUDILAND ET GAMM VERT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

**Article 1er :**

Les termes des conventions relatives au sponsoring dans le cadre des festivités de Noël sont approuvés.

**Article 2 :**

Madame Le Maire est autorisée à signer lesdites conventions avec les représentants dûment mandatés de la jardinerie GAMM VERT et la Société LUDILAND.

## **V – RESSOURCES HUMAINES**

### **169-2015-RH01 – COS « LA FRATERNELLE » : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

Les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2015 entre la Ville de Taverny et le Comité des œuvres sociales « La Fraternelle » sont approuvés;

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2015 entre la Ville de Taverny et le Comité des œuvres sociales « La Fraternelle »

### **170-2015-RH02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET INCOMPLET A COMPTER DU 7 DECEMBRE 2015 : CREATION DE 2 POSTES A TEMPS COMPLET DE DIRECTEURS DE CENTRES SOCIAUX, SUPPRESSION DE 2 POSTES D'ATTACHES A TEMPS COMPLET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

La modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet à compter du 7 décembre 2015 par la suppression de deux postes d'attaché et création de deux postes de Directeur de centres sociaux est approuvée.

**Article 2 :**

L'essentiel des fonctions dont auront la charge les Directeurs de centres sociaux se décompose comme suit :

- Assurer la direction du centre social et la mise en œuvre du projet social en matière :
  - Éducative, par l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes ;
  - Citoyenne, par l'organisation de la participation des habitants à la vie locale ;
  - D'innovation et d'expérimentation ;
  - Professionnelle par le renforcement des compétences professionnelles.

**Article 3**

La rémunération de ces Directeurs de centre sociaux, cadres de catégorie A sera par référence au barème de traitement de la fonction publique territoriale. L'agent percevra également l'indemnité de résidence, le cas échéant le supplément familial de traitement, ainsi que le régime indemnitaire communal selon la délibération n° 2007-04DRH01 du 27 avril 2007.

## **VI – FINANCES**

### **171-2015-FI01 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS : APPROBATION DU RAPPORT CLECT 2015 N° 1 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2015 AU TITRE DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES PARKINGS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Le rapport CLECT 2015 n° 1, établi le 3 septembre 2015 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Le Parisis, pour l'évaluation des transferts de charges liés aux compétences Aires d'accueil des gens du voyages, Éclairage public et Parkings est approuvé.

### **172-2015-FI02 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS : APPROBATION DU RAPPORT CLECT 2015 N° 2 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2015 AU TITRE DES PISCINES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Approuve le rapport CLECT 2015 n° 2, établi le 3 septembre 2015 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Le Parisis, pour l'évaluation du transfert de charges lié à la compétence Piscines.

**173-2015-FI03 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS : APPROBATION DU RAPPORT CLECT 2015 N° 3 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2015 AU TITRE DE LA VOIRIE ET DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Approuve le rapport CLECT 2015 n° 3, établi le 3 septembre 2015 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Le Parisis, pour l'évaluation des transferts de charges liés à la compétence Voirie et à la compétence Zones d'activités économiques.

**174-2015-FI04 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS : APPROBATION DU RAPPORT CLECT 2015 N° 4 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2015 AU TITRE DE LA VIDEO-PROTECTION – APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE POUR 2015 ET PROVISoire POUR 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Approuve le rapport CLECT 2015 n° 4, établi le 3 septembre 2015 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Le Parisis, pour l'évaluation du transfert de charges lié à la compétence Vidéo-protection.

**Article 2 :**

Accepte le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2015, établi à la somme de 7 069 240 € pour la ville de Taverny.

**Article 3 :**

Accepte le montant de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2016, établi à la somme de 6 520 548 €, pour la ville de Taverny.

**Article 4 :**

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la ville de Taverny, respectivement pour les années 2015 et 2016, à la nature 7321 Attribution de compensation.

**175-2015-FI05 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET VILLE – EXERCICE 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

**Article 1er :**

La décision modificative n° 2 pour l'exercice 2015 du budget principal de la ville est adoptée comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	10 000 €	10 000 €
Fonctionnement	56 600 €	56 600 €
Total :	66 600 €	66 600 €

**VII – JURIDIQUE – INTERCOMMUNALITE**

**176-2015-JU01 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COORDINATION POLICE NATIONALE – POLICE MUNICIPALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Les termes de l'avenant n°1 à la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale de la commune de Taverny sont approuvés.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention de coordination Police municipale – Police nationale de la Commune de Taverny avec le préfet du Val-d'Oise.

**177-2015-JU02 – COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS : FIXATION ET DESIGNATION DES MEMBRES – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

**Article 1er :**

Les commissions municipales sont fixées comme suit :

Commission	Directions / services / Domaine
Commission n°1	Direction des Affaires générales et Modernisation des moyens
	Direction des Ressources humaines
	Direction des Affaires financières
	Direction des Systèmes d'information et télécommunications
	Service Police Municipale
	Intercommunalité
Commission n°2	Direction de l'Action éducative
	Direction de la Petite enfance et de l'Action sociale
	Direction de la Politique de la ville et Citoyenneté
	Service Vie civile et citoyenneté
Commission n°3	Direction du Patrimoine et du Cadre de vie
	Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement
	Direction du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi
	Direction du Logement et de la Santé
Commission n°4	Direction de l'Action culturelle, de l'Animation locale et des Jumelages
	Direction de la Jeunesse et du Vivre-ensemble
	Direction des Sports et de la Vie associative

**Article 2 :**

Le nombre de commissaires au sein de chaque commission municipale est fixée à 12 dont Madame le Maire, présidente de droit, un vice-président désigné par la commission et trois membres de la minorité.

**Article 3 :**

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin public pour la désignation des membres au sein des commissions municipales sont les suivants :

Membres candidats	Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Voix obtenues
<b>Commission n°1</b>				
MME LE MAIRE				
R.GLUZMAN	8	27	14	27
M.DELAVALOIRE	8	27	14	27
L.BOISSEAU	8	27	14	27
P.GERARD	8	27	14	27
C.FAIDHERBE	8	27	14	27
JC.MASSI	8	27	14	27
M.LELOUP	8	27	14	27
E.SANTI	8	27	14	27
G.DAGOIS	29	6	4	6
B.DEVOIZE	29	6	4	6
R.TEMAL	29	6	4	6
<b>Commission n°2</b>				
MME LE MAIRE				
N.KOWBASIUK	8	27	14	27
L.BOISSEAU	8	27	14	27
F.CLEMENT	8	27	14	27
V.PREVOT	8	27	14	27
D.BOUCHON	8	27	14	27
A. TAVARES DE FIGUEIREDO	8	27	14	27
AM. TUSSEVO	8	27	14	27
Y.HAMOUCHE	8	27	14	27

A.CAILLIE	29	6	4	6
A.GUIGNARD	29	6	4	6
P.SANDRINI	29	6	4	6
<b>Commission n°3</b>				
MME LE MAIRE				
G.GASSENBACH	8	27	14	27
C.FAIDHERBE	8	27	14	27
F.CLEMENT	8	27	14	27
C.CHAPELLE	8	27	14	27
R.GLUZMAN	8	27	14	27
C.LECLAIRE	8	27	14	27
B.LELUDUEC	8	27	14	27
B.ROUVILLOIS	8	27	14	27
G.DAGOIS	29	6	4	6
F.LAMAU	29	6	4	6
P.SANDRINI	29	6	4	6

<b>Commission n°4</b>				
MME LE MAIRE				
G.GASSENBACH	8	27	14	27
C.FAIDHERBE	8	27	14	27
F.CLEMENT	8	27	14	27
C.CHAPELLE	8	27	14	27
R.GLUZMAN	8	27	14	27
C.LECLAIRE	8	27	14	27
B.LELUDUEC	8	27	14	27
B.ROUVILLOIS	8	27	14	27
G.DAGOIS	29	6	4	6
A.CAILLIE	29	6	4	6
B.DEVOIZE	29	6	4	6

**La majorité absolue a été obtenue par l'ensemble des candidats.**

**Article 4 :**

La délibération n°26-2014-AG02 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 relative à la création, la fixation des commissaires et leur désignation est abrogée.

**Article 5 :**

Le règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé par délibération n°73-2014-AG02 du conseil municipal en date du 25 juin 2014 est modifié en conséquence.

**178-2015-JU03 – MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS, PARAMUNICIPAUX ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

**Article 1er :**

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin public pour la désignation des membres au sein des commissions administratives, organismes paramunicipaux, syndicats intercommunaux et organismes extérieurs sont les suivants :

	Conseiller(s) candidat(s)	Exprimés	Abstentions	Nombre de Voix
<b>COMMISSION ADMINISTRATIVE</b>				
Commission d'ouverture des plis dans le cadre d'une délégation de service public	Mme Délia BOUCHON (suppléante)	27	8	27
<b>ORGANISMES PARAMUNICIPAUX</b>				

Conseil d'établissement du conservatoire de musique à rayonnement communal	Mme Vannina PREVOT (Titulaire)	27	8	27
Conseil de la crèche familiale	M.Nicolas KOWBASIUK (Titulaire)	27	8	27
Conseil des crèches collectives	Mme Vannina PREVOT Mme Véronique CARRE	27 27	8 8	27 27
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL</b>				
Syndicat des eaux d'Île-de-France	M. Michel LELOUP M. Jean-Claude MASSI	27 27	8 8	27 27

	Conseiller(s) candidat(s)	Exprimés	Abstentions	Nombre de Voix
<b>ORGANISMES EXTERIEURS</b>				
Comité d'animation intercommunal de la maison de retraite du secteur hospitalier d'Eaubonne	Mme Catherine CHAPELLE	27	8	27
Conseil d'administration de la Maison des Loisirs et de la Culture	Mme Vannina PREVOT	27	8	27
Conseil d'administration des Jardins familiaux	M. Bernard LELUDUEC	27	8	27
Conseil d'administration du lycée Jacques Prévert	Mme Vannina PREVOT	27	8	27
Conseil d'administration du collège de Montesquieu à Beauchamp	M. Michel DELAVALOIRE (Titulaire)	27	8	27
	M. Michel LELOUP (Suppléant)	27	8	27
Conseil d'administration du collège G.Brassens	Mme Florence PORTELLI (Titulaire)	27	8	27
	M.Nicolas KOWBASIUK (Suppléant)	27	8	27
Conseil d'école de R. Gosciny (maternelle)	M. Christian LECLAIRE	27	8	27
Conseil d'école Les Belles Feuilles (maternelle)	Mme Délia BOUCHON	27	8	27
Conseil d'école C. Perrault (maternelle)	Mme Lucie MICCOLI	27	8	27
Conseil d'école Doisneau (maternelle)	M. Elie SANTI	27	8	27
Conseil d'école Mermoz (Primaire)	M. Régis GLUZMAN	27	8	27

Conseil d'école Marcel Pagnol (Primaire)	Mme Vannina PREVOT	27	8	27
--	--------------------	----	---	----

**La majorité absolue a été obtenue par l'ensemble des candidats.**

**Article 4 :**

La délibération n°29-2014-AG05 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 concernant la désignation des membres de la commission d'ouverture des plis dans le cas d'une délégation de service public est modifiée en conséquence.

**Article 5 :**

La délibération n° 30-2014-AG06 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 concernant la désignation des membres des conseils d'administration des associations Jardins Familiaux et MLC est modifiée en conséquence.

**Article 6 :**

La délibération n° 31-2014-AG07 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 concernant la désignation des membres du comité d'animation intercommunal de la maison de retraite du secteur hospitalier d'Eaubonne est modifiée en conséquence.

**Article 7 :**

La délibération n° 33-2014-AG09 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 concernant la désignation des membres des conseils d'écoles est modifiée en conséquence.

**Article 8 :**

La délibération n° 34-2014-AG10 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 concernant les conseils de la crèche familiale et des crèches collectives et du conseil d'établissement du conservatoire de musique à rayonnement communal est modifiée en conséquence.

**Article 9 :**

La délibération n° 142-2014-AG01 du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2014 concernant la désignation des membres des conseils d'administration des collèges et lycées est modifiée en conséquence.

**179-2015-JU04 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS : RAPPORT D'ACTIVITES 2014**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **donne acte**,

**Article 1er :**

Donne acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Le Parisis pour l'année 2014.

**180-2015-JU05 – RAPPORT RELATIF A LA MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS ET DES COMMUNES MEMBRES : AVIS DE LA VILLE DE TAVERNY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Émet un avis favorable sur le rapport de mutualisation des services entre les services de la Communauté d'agglomération Le Parisis et des communes membres.

**Article 2 :**

Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'agglomération Le Parisis.

**181-2015-JU06 – FUTURE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

**Article 1er :**

Approuve le principe de procéder à la détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et à leur répartition entre les communes-membres de la Communauté d'agglomération Val Parisis selon un accord local.

**Article 2 :**

Approuve le nombre de 87 conseillers communautaires de la communauté d'agglomération Val Parisis.

**Article 3 :**

Approuve la répartition des 87 sièges de conseillers communautaires comme suit :

- BEAUCHAMP : 3 sièges,
- BESSANCOURT : 2 sièges,
- CORMEILLES-EN-PARISIS : 8 sièges,
- EAUBONNE : 8 sièges,
- ERMONT : 9 sièges,
- FRANCONVILLE-LA-GARENNE : 10 sièges,
- FREPILLON : 1 siège,
- HERBLAY : 9 sièges,
- LA FRETTE-SUR-SEINE : 2 sièges,
- LE PLESSIS BOUCHARD : 3 sièges,
- MONTIGNY-LES-CORMEILLES : 7 sièges,
- PIERRELAYE : 3 sièges,
- SAINT-LEU-LA-FORET : 5 sièges,
- SANNOIS : 9 sièges,
- TAVERNY : 8 sièges.

**Article 4 :**

Demande à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France de constater la composition de l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération Val Parisis, laquelle sera annexée à ses statuts.

**182-2015-JU07 – FUTURE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : APPROBATION DES STATUTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Les statuts de la future Communauté d'agglomération Val Parisis, sont approuvés.

**Article 2 :**

Précise que la présente délibération sera notifiée au Préfet de la région Ile-de-France, au préfet de département du Val-d'Oise et au Président de la Communauté d'agglomération Le Parisis.

**183-2015-JU08 – FUTURE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES, REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, élit :

**Article 1:**

Ont obtenu les suffrages ainsi que suit :

Inscrits:35

Nul : 1

Exprimés : 34

Une Nouvelle Énergie pour Taverny : 27 voix

Taverny rassemblée : 7 voix

Sont en conséquence élus en qualité de conseillers communautaires, représentant la ville de Taverny au sein de l'organe délibérant de la future Communauté d'agglomération Val Parisis :

Mme Florence PORTELLI  
 M. Régis GLUZMAN  
 Mme Catherine CHAPELLE  
 M. Gilles GASSENBACH  
 Mme Laetitia BOISSEAU  
 M. Christian LECLAIRE  
 Mme Isabelle VILLOT

Mme Françoise LAMAU

**Article 2 :**

Précise que la présente délibération sera notifiée au Préfet de la région Ile-de-France, au préfet de département du Val-d'Oise et au Président de la Communauté d'agglomération Le Parisis.



**184-2015-JU09 – MODIFICATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCE AU MAIRE SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**Article 1er :**

Le 16ème alinéa de la délibération n°25-2014-AG01 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 est modifié comme suit :

Madame le Maire reçoit délégation pour :

« tenter au nom de la Commune, les actions en justice de toutes natures ou défendre la Commune dans toutes les actions intentées contre elle devant les juridictions civiles et administratives de droit commun, en demande ou en défense, en première instance, en appel ou en cassation, ainsi que pour toute procédure d'urgence en référé. »

**185-2015-JU10 – CELLULES ARTISANALES SISES 2/9 ALLEE DES ARTISANS : DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, MISE EN COPROPRIETE ET ADOPTION DU PRINCIPE DE CESSION DU BIEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1 :**

La propriété composée de 5 cellules artisanales, située au 2 à 6 allée des Artisans, sur les parcelles cadastrales BP 222 et BP 223, d'une superficie de 1 218 m<sup>2</sup>, est déclassée du domaine public communal.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à créer une copropriété composée de 5 cellules artisanales, avec la nomination de la commune en qualité de syndic provisoire.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à procéder à la mise en vente du bien, dans le cadre d'une vente à la découpe.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à engager les négociations nécessaires à intervenir dans le cadre de la vente à la découpe du bien.

**Article 5 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et tout acte relatif à ces procédures.

**186-2015-JU11 – APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL-ET-FORET ET LES COMMUNES D'ERMONT, BEAUCHAMP ET LE PLESSIS-BOUCHARD POUR LA DISTRIBUTION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

La convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de distribution des supports de communication est approuvée.

**Article 2 :**

L'adhésion au groupement de commandes pour à la passation d'un marché public relatif à la distribution des supports de communication est approuvée.

**Article 3 :**

Les représentants titulaire et suppléant qui siégeront à la commission d'appel d'offres du groupement de commande sont désignés ainsi qu'il suit :

Délégué titulaire: M. Régis GLUZMAN – 27 voix pour 8 abstentions

Délégué suppléant : M. Michel DELAVALOIRE – 27 voix pour 8 abstentions

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention objet de la présente délibération.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de toutes ces délibérations, dont ampliations seront adressées à la sous-préfecture de Pontoise.

Toutes ces délibérations :

-seront publiées dans le recueil des actes administratifs et inscrites au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny,

- peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**La séance est levée à 23 heures 20**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
TAVERNY, LE 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2015  
LE MAIRE,**



**Florence PORTELLI**